

LE DÉPARTEMENT REQUALIFIE ET AMÉNAGE L'AVENUE JEAN-JAURÈS (RD 30) AU BOURGET

Le Département de la Seine-Saint-Denis a engagé une transformation profonde de son territoire avec la volonté d'améliorer, pour les habitant(e)s, la qualité des espaces publics et développer un partage équilibré de sa voirie pour tous les usages.

L'avenue Jean Jaurès (RD 30) relie l'avenue de la Division Leclerc à la Rue Anizan Cavillon et traverse la commune du Bourget avec une partie résidentielle et une autre plutôt commerçante.

Elle relie la gare du Bourget au Parc des Sports, qui accueillera des compétitions olympiques et fait partie d'une opération globale intitulée « Cheminements piétons et vélos au Bourget » financée par la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) sur trois axes départementaux différents : la RD 30, la RD 50, et la RD 932.

Ces trois projets bénéficient d'un financement global de la SOLIDEO à hauteur de 13.2 millions d'euros. L'aménagement de l'avenue Jean Jaurès au Bourget est la première de ces trois opérations à être réalisée.

L'accroissement des mobilités actives, l'accessibilité de l'ensemble de l'espace public à tous et toutes et la nécessité d'apaiser la circulation ont été les fils conducteurs du projet.

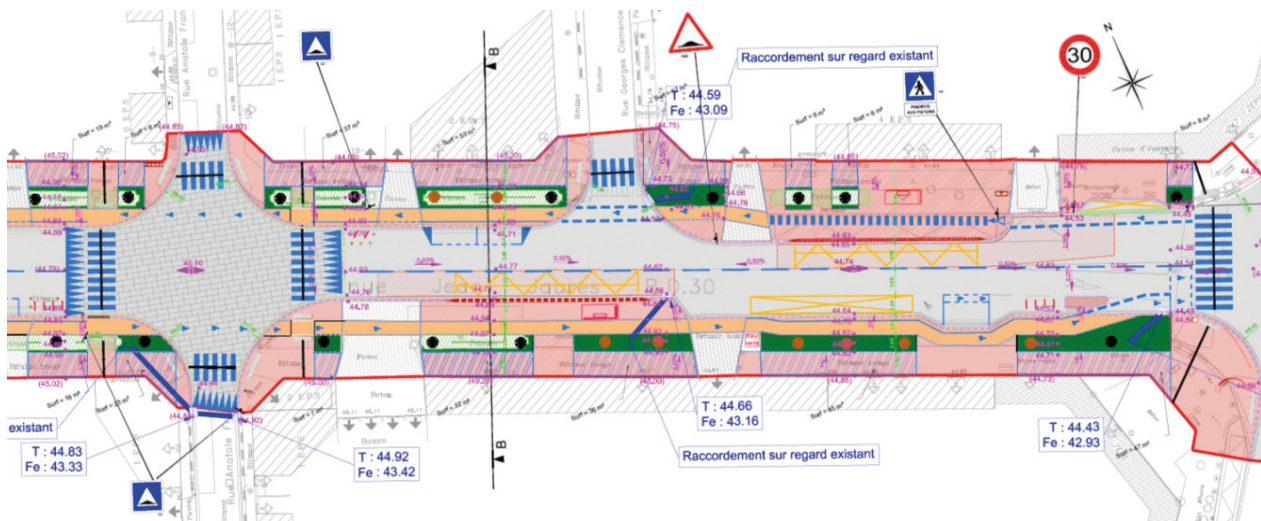
Le réaménagement prévu donne de l'espace aux cyclistes, aux piétons en garantissant un haut niveau de service grâce à une chaussée de 3 m de large permettant aux bus et poids lourds d'évoluer dans de bonnes conditions.

Le stationnement est préservé mais aussi diversifié et prévoit des places pour les personnes à mobilité réduite, pour les deux roues et les livraisons.

La présence de la nature est renforcée avec un accroissement de 20 % de la surface des espaces végétalisés avec de nouvelles plantations d'arbres, arbustes et plantations basses.



PLAN AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA DIVISION LECLERC A LA RUE ANATOLE FRANCE



Le périmètre de l'opération s'étend de l'avenue de la division Leclerc (RD932) jusqu'à la rue Anizan Cavillon soit 300 m environ.

Les travaux se dérouleront en coordination avec la Ville et nécessiteront des adaptations de la circulation et du stationnement. Il est cependant à noter que tous les accès privatifs seront maintenus.

Les circulations piétonnes seront protégées et organisées avec l'avancement du chantier.

Une voie de circulation par sens sera maintenue néanmoins très ponctuellement un alternat pourra être mis en place.

LE PLAN DE DÉVIATION POUR ÉVITER LA ZONE DE CHANTIER :

